



INTERFÉDÉRATION DE LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - IFPJM

Paris, le 1 juillet 2026

Madame Camille Galliard-Minier
Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et
des Personnes handicapées
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Objet : réduction des dotations régionales limitatives 2026 et introduction de nouveaux indicateurs RH dans l'instruction budgétaire du 1^{er} juin 2026 des services MJPM.

Madame la Ministre,

Réunies au sein de l'Inter fédération de la protection juridique des majeurs (IF-PJM), la FNAT, l'Unaf et l'Unapei représentent les principaux acteurs associatifs de la protection juridique des majeurs, qui accompagnent au quotidien plus de 400 000 de nos concitoyens parmi les plus vulnérables. C'est ensemble, et d'une seule voix, que nous souhaitons vous faire part de **notre plus vive inquiétude** à la suite de deux décisions récentes de votre ministère : **l'arrêté du 27 mai 2026** fixant les dotations régionales limitatives (DRL) pour 2026 et **l'instruction budgétaire de la DGCS du 1^{er} juin 2026 pour les services MJPM**.

- **Une baisse budgétaire qui en masque une bien plus lourde**

L'arrêté du 27 mai 2026 fixe les DRL des services mandataires à 782 486 014 €, contre 787 475 236 € en 2025, soit une **baisse nette de 4 989 222 €**, la première contraction de l'enveloppe depuis plusieurs années. Au-delà du symbole, cette **diminution affichée de près de 5 millions d'euros** ne reflète qu'une fraction de l'effort réellement supporté par le secteur.

À enveloppe réduite, les services doivent en effet absorber l'inflation non compensée, le glissement de la masse salariale et un flux toujours croissant de mesures nouvelles : l'effort réel atteint, selon nos analyses, **entre 35 et 50 millions d'euros**. L'instruction du 1^{er} juin l'illustre elle-même, puisqu'elle intègre 34,5 M€ au titre du « Ségur pour tous » tout en imposant 32 M€ d'« économies d'efficience » : autrement dit, le secteur **autofinance, à moyens contraints, une revalorisation salariale pourtant décidée par l'État**. Alors même que le nombre de personnes protégées doit doubler d'ici 2040, sous-doter aujourd'hui revient à creuser une dette sociale qui coûtera, demain, bien davantage à la collectivité.

- **Des indicateurs RH imposés sans concertation**

Ce constat budgétaire déjà préoccupant, est aggravé par la méthode. De nouveaux indicateurs relatifs aux ressources humaines qui faisaient précisément l'objet d'échanges et d'une réflexion en cours avec la DGCS ont été introduits dans l'instruction du 1^{er} juin **sans que l'Interfédération en ait été informée**. Nous avons été placés devant le fait accompli, et nous le regrettons profondément.

Sur le fond, ces indicateurs reposent sur une distinction schématique entre les fonctions « en lien direct » et « sans lien direct » avec l'exercice des mesures. Cette grille méconnaît la réalité de nos organisations : l'exercice d'une mesure de protection repose sur un **collectif pluridisciplinaire** où chaque fonction y compris les fonctions dites « support », concourt directement à la qualité, à la sécurisation et à la continuité du service rendu aux personnes vulnérables, comme l'exige notre statut d'établissement et service médico-social.

C'est au fond, la **reconnaissance même du travail accompli par l'ensemble des professionnels de la PJM** mandataires judiciaires, assistants tutélaires et tous les métiers qui les entourent qui se trouve posée. Et, plus gravement encore, c'est le **risque d'un abandon des personnes qui doivent être protégées** qui se profile. Nous ne souhaitons pas que le secteur puisse être touché à son tour par le syndrome ORPEA ou celui de la petite enfance.

En tant qu'acteurs majeurs de ce dispositif, nous ne pouvons que constater, décision après décision, un détricotage progressif du pacte social et de la promesse constitutionnelle d'une république sociale et solidaire.

▪ **Un dispositif que nous ne laisserons pas déperir**

Nous tenons à le rappeler avec force : la protection juridique des majeurs a démontré sa réelle valeur ajoutée, y compris économique. L'étude indépendante *Citizing*, réalisée pour l'Interfédération, établit que **chaque euro public investi dans la PJM génère 1,50 € de bénéfices pour la collectivité**, soit plus d'un milliard d'euros de gains socio-économiques par an, et autant de coûts évités en matière de soins, d'hébergement et de cohésion sociale. Affaiblir ce dispositif ne supprime pas la dépense : il la déplace, amplifiée, vers des prises en charge bien plus coûteuses.

C'est pourquoi nous sommes **déterminés à ne pas laisser déperir** un dispositif qui protège les plus fragiles. L'Interfédération se mobilisera au niveau national et appelle, sur l'ensemble des territoires, à une mobilisation de tous les acteurs pour alerter les décideurs publics sur les conséquences humaines d'un abandon des personnes protégées.

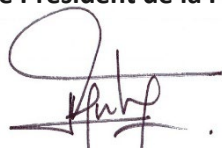
Aussi, Madame la Ministre, nous vous demandons :

- qu'aucune décision de réduction budgétaire ne précède les conclusions des travaux d'évaluation en cours, notamment ceux de la Cour des comptes ;
- que l'Interfédération soit pleinement associée, en amont, à toute évolution des indicateurs et du cadre de financement du secteur ;
- qu'un rendez-vous nous soit accordé dans les meilleurs délais afin d'examiner ensemble ces enjeux.

Convaincus de votre attachement à la protection des personnes vulnérables, nous savons pouvoir compter sur votre écoute et restons à votre entière disposition pour engager ce dialogue.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Le Président de la FNAT



Ange FINISTROSA

Le Président de l'Unaf



Bernard TRANCHAND

Le Président de l'Unapei



Luc GATEAU